

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
0413312306

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON**

OBJET : Participation du Département au financement de deux études de programmation et d'avant-projet pour l'amélioration des appontements fluviaux de Port Saint-Louis du Rhône

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au tourisme, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le tourisme fluvial dispose d'un réel potentiel de développement sur le territoire des Bouches-du-Rhône ; un potentiel d'autant plus intéressant que cette activité attire, de mars à novembre, un flux régulier de clientèle internationale à fort pouvoir d'achat, et sensible à la découverte du patrimoine, des cultures et des savoir-faire locaux.

La destination Provence sur le Rhône est aujourd'hui sous-développée et sous-équipée. Exceptée l'escale de Tarascon, aucune commune des Bouches-du-Rhône ne peut accueillir les paquebots de nouvelle génération, longs de 135 mètres. Plus généralement, le nombre de postes à quai existant est insuffisant et conduit régulièrement à refuser des escales. Par ailleurs, l'accueil des passagers est totalement défaillant, parfois même, mêlé au traitement des navires de marchandises. Enfin, l'éventail des services à quai ainsi que l'offre d'activité touristique à terre sont très limités, voire inexistantes.

Une étude, menée en 2017 par Provence Tourisme et le Conseil départemental, a pourtant démontré l'importance des retombées économiques que pourrait produire un développement de la croisière fluviale.

Un projet de développement de la destination « Provence fluviale » est donc en cours d'élaboration, sous l'impulsion du Département.

Une des escales qui pourrait connaître un fort développement est celle de Port Saint-Louis du Rhône. Or, l'appontement existant à destination des paquebots de croisière n'est d'une part, pas adapté aux navires de nouvelle génération, et d'autre part, pénalisé par la proximité des appontements destinés aux bateaux de commerce ou de fret fluvio-maritime.

Gestionnaire du domaine public fluvial, Voies Navigables de France (VNF), souhaite donc réaliser deux études sur les possibilités et modalités d'amélioration des conditions d'accueil des navires et des croisiéristes sur la façade fluviale de Port Saint-Louis du Rhône :

- Une étude de programmation « façade fluviale de Port Saint-Louis du Rhône », qui permettra de réaliser un état des lieux du site et de ses usages actuels, et d'analyser les besoins de l'ensemble des acteurs afin d'aboutir à un programme d'aménagement global du site ;
- Une étude d'avant-projet qui, sur la base de l'étude de programmation et d'études techniques complémentaires, précisera les solutions techniques envisagées et l'estimation des coûts pour l'accueil des bateaux de fret et des paquebots fluviaux.

La maîtrise d'ouvrage des études relève de l'Etat, concédant, représenté par Voies Navigables de France (VNF) en qualité de gestionnaire du domaine public. VNF sollicite une participation du Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 30 000 € soit 20 % du coût de l'ensemble des études.

Le coût global des deux études est évalué à 150 000€TTC selon le plan de financement suivant :

Organisme financeur	Taux de participation
Etat FNADT	20%
Région PACA	20%
Département 13	20%
Métropole AMP	10%
Commune Port Saint-Louis du Rhône	10%
VNF	20%
Total	100%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL